

COLLEGE ETIENNE DE FLACOURT
TULEAR
BP 227
Tél. 00-261-20-94-426-68
Mobile : 032 07 601 10
Email. : contact@collegetulear.fr

Tuléar, le 04 Juin 2020

Le Principal

aux

Parents d'Elèves de la classe de 3ème

OBJET : Examen du Diplôme National du Brevet (DNB)

Madame, Monsieur,

En raison de la crise sanitaire, et de la mise en place de la Continuité Pédagogique à Distance (CPD) au cours du troisième trimestre dans tous les établissements scolaires, le Ministère de l'Education Nationale a pris la décision d'annuler l'organisation des épreuves terminales du DNB devant normalement se tenir fin Juin prochain.

Il en est de même pour l'épreuve orale qui elle aussi est annulée (soutenance orale du stage).

De ce fait, voici ce qui va être pris en compte pour l'obtention du DNB session 2020 :

- Comme chaque année, l'ensemble des matières en fonction des résultats obtenus, permet à l'équipe pédagogique de valider la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. L'ensemble de cette validation représente 50 % de la note finale du brevet pour un total de 400 points.
- L'épreuve terminale de fin Juin annulée est remplacée par la prise en compte de la moyenne des moyennes des deux premiers trimestres obtenue en Français, en Mathématiques, en Histoire-Géographie-Enseignement Moral et Civique, et en Sciences (moyenne des trois disciplines (sciences physiques, sciences et vie de la terre, Technologie)).
- **Le barème est le suivant** :
 - Français : 100 points
 - - Mathématiques : 100 points
 - - Histoire-Géo, EMC : 50 points
 - - Sciences : 50 points

C'est donc sur un total de 300 points que chaque élève sera évalué au titre de l'épreuve terminale.

Pour récapituler : Contrôle continu 400 points + Epreuves terminales 300 points = TOTAL de 700 points à partir desquels sera calculé le montant des points obtenus par chaque élève.

Comment obtenir le DNB ?

Il faut pour cela que l'élève obtienne un minimum de 350 points, soit 10 de moyenne.

Y aura-t-il des mentions au DNB ?

OUI : A partir de 420 points, mention Assez-bien

A partir de 490 points, mention Bien

A partir de 560 points, mention très bien.

Qui délivrera le diplôme ?

Comme d'habitude, le diplôme sera délivré par un Jury Académique (Division des Examens et Concours de l'île de la Réunion) dont nous dépendons.


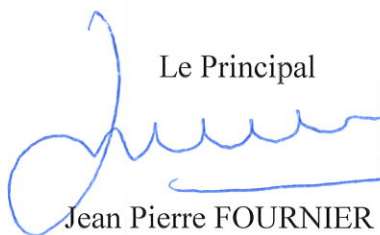
Par souci d'équité, vous avez constaté que dans le calcul des points de l'épreuve terminale, le Ministère a décidé d'écarter les notes obtenues au 3^{ème} trimestre.

Pour autant, en ce qui nous concerne, toutes les évaluations effectuées dans le cadre de la CPD seront prises en compte dans le calcul des points pour la validation du socle commun.

Je reste à votre disposition si vous souhaitez de plus amples informations.

Bien cordialement à vous,

Le Principal



Jean Pierre FOURNIER